



Réparation volet roulant location meublée

Par Nanou42

Bonjour,

Mon fils loue un appartement meublé depuis le 8 janvier 2025.
Il n'y habite vraiment que depuis le 5 février en raison d'un problème de santé.

Quelques jours après son emménagement, le volet roulant électrique est tombé en panne.

Son bailleur, une agence lui a d'abord envoyé un artisan qui n'a pas réparé le volet faute de moyens.
Suite à ça, le bailleur devait contacter le propriétaire afin de régler ce problème. Or, depuis c'est lettre morte du bailleur, malgré les relances de mon fils.
Mon fils ayant décidé entretemps de résilier sa location pour le 12 mars à cause d'une mauvaise isolation du bâtiment entre autres. L'appartement est tout électrique et le mobilier neuf mais bas de gamme.

Il s'est acquitté de son loyer du 8 février au 8 mars 2025 et doit quitter son logement le 12 mars 2025. Mais il aura 4 jours au moins à régler sur le mois d'avril 2025.

J'aimerais savoir si mon fils peut bénéficier d'une réduction de son loyer car il vit dans l'obscurité depuis et invoquer le préjudice moral? Mon fils est fibromyalgique et souffre de dépression.

Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous voudrez bien m'apportez.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre fils a-t-il demandé cette réparation par courrier RAR ?
Le délai n'est pas si long (2 semaines ?) s'il manque une pièce.
La loi n'impose pas une réduction du loyer à moins de 21 jours; c'est donc à négocier au cas par cas.
Quelle est la date de réception par le bailleur du congé ?
Le préavis est de 1 mois à compter de cette date, et le locataire doit payer son loyer durant le préavis sauf si le logement est reloué.
Pour le manque d'isolation : votre fils a-t-il eu le DPE ?

Par Nanou42

Bonjour,

Je vous remercie de m'avoir répondu. Mon fils a donné son préavis de départ en main propre.

Le DPE de son logement est classé C.

Cordialement

Par yapasdequoi

Ne connaissant pas la cause de la panne, il faut aussi vous préparer à ce que le bailleur impute la réparation à votre fils.
Le locataire doit les "menues réparations".

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre fils quitte l'appartement à cause d'une mauvaise isolation. Le DPE classe l'appartement en C. Il trouvera difficilement mieux.

Par janus2

Votre fils quitte l'appartement à cause d'une mauvaise isolation.

Bonjour,
Isolation thermique, isolation phonique ?

Par Charles94

Bonjour,

La panne la plus fréquente dans un volet électrique récent, c'est la pile de la télécommande (Histoire vécue). C'est dans ce cas, une charge locative qui coûte moins de 10 Euros si on la change soi-même.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si c'est la pile à plat, l'artisan est un guignol ?

Par Charles94

Bonjour,

Citation :
Son bailleur, une agence lui a d'abord envoyé un artisan qui n'a pas réparé le volet faute de moyens.

L'artisan avait oublié son escabeau ?

Un volet roulant, ce n'est pas une pompe à chaleur. La liste des pannes possibles est connue.

Voilà les pannes que j'ai déjà rencontrées :

Pile de la télécommande HS. (La locataire a fait déplacer un professionnel !)

Télécommande reprogrammée par l'artisan sous garantie. Le VR se fermait mal.

VR qui se bloque par temps de grand froid. Il faut l'aider à se fermer en tirant le tablier.